

Pour diffusion immédiate**24 février 2026****Conseil sur les services policiers****Le ministre de la Sécurité publique refuse de respecter la loi**

(Montréal) Malgré de nombreuses demandes, le ministre de la Sécurité publique refuse de remettre sur pied le Conseil sur les services policiers du Québec (CSPQ), tel que le prévoit pourtant la Loi sur la police. L'objectif du Conseil est de donner son avis et de faire des recommandations au ministre sur l'ensemble des questions relatives aux services policiers.

« Je suis en poste depuis 2019 et je n'ai jamais eu connaissance de réunion de ce Conseil, alors que la FPMQ y siège d'office » témoigne François Lemay, président de la Fédération des policiers municipaux du Québec (FPMQ). Pourtant, il est déterminé par la loi que le Conseil se réunit au moins trois fois par année.

« C'est incompréhensible. Les besoins en sécurité publique augmentent et se complexifient. Le gouvernement nous dit que la sécurité est une priorité. Le ministre Lafrenière fait appel à ce qu'il appelle des sages pour le conseiller. Pourtant, la loi prévoit une table de concertation qui répond exactement à ces besoins. Pourquoi le ministre refuse-t-il de respecter sa propre loi? » s'interroge M. Lemay.

Entêtement surprenant

Depuis près d'un an, la FPMQ a envoyé des lettres officielles à l'ancien ministre Bonnardel, ainsi qu'à M. Lafrenière; dont l'une ou l'autre en copie au premier ministre ou ministre de la Justice. La Fédération a pris soin d'expliquer et de présenter sa demande de reconstituer le Conseil à de nombreuses autres occasions.

Jamais le ministre n'a remis en question ce Conseil. « Si le gouvernement nous avait dit qu'il souhaite revoir la formule ou changer la loi, nous aurions été à l'écoute pour voir comment cela pourrait se faire. Mais non. Les ministres ne veulent simplement pas collaborer, en concertation avec les acteurs du milieu, pour améliorer nos services à la



Fédération des policiers et policières
municipaux du Québec

UNE FORCE DE REPRÉSENTATION

au service des associations syndicales
de policiers municipaux du Québec

population. Quel message envoie ce type de refus; en contravention, en plus, avec la loi de police? » questionne François Lemay.

Une concertation nécessaire

« Cette demande de mieux se concerter avec le Conseil fait également échos à de nombreux souhaits que nous avons eus des villes qui ont des services de police municipaux » tient à souligner le président de la FPMQ.

On n’y retrouve pas moins de 15 groupes ayant un regard ou une action concrète quant aux services policiers. Notamment, des représentants de l’Association des directeurs de police (ADPQ), l’Association des policiers et policières provinciaux (APPQ), les villes de Montréal et de Québec, la Sûreté du Québec (SQ), les nations autochtones, la Fraternité de policiers de Montréal, l’École nationale de police, et le Centre national de prévention de la criminalité.

Ce conseil est présidé par alternance par l’Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération des municipalités du Québec (FQM) L’ensemble des nominations sont faites par le ministre, sur recommandation des groupes. Après autant d’année, c’est au ministre de relancer le Conseil et de faire les nominations qui permettront sa mise en œuvre.

« La criminalité et les interventions se complexifient. Qu’on pense à l’itinérance partout au Québec, aux crimes armés, à la cybercriminalité, aux enjeux de violence conjugale et trop d’autres. Il nous semble extrêmement pertinent de mettre en commun nos expertises, observations et orientations afin d’optimiser le sentiment de sécurité partout au Québec. Nous demandons au ministre de respecter sa propre loi et d’instituer le Conseil des services policiers d’ici le printemps. »



Fédération des policiers et policières
municipaux du Québec

UNE FORCE DE REPRÉSENTATION

au service des associations syndicales
de policiers municipaux du Québec

À propos de la FPMQ

La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec veille à ce que les corps policiers municipaux puissent offrir des services de qualité à la population qu'ils sont chargés de protéger. La FPMQ s'emploie au bien-être collectif et à la qualité de vie de ses membres, en maintenant l'honneur et le développement professionnel des policiers et policières municipaux du Québec. La FPMQ regroupe 32 associations syndicales locales réparties sur l'ensemble du territoire, pour près de deux tiers de la population du Québec.

- 30 -

Source et informations

Pierre Tadros, PRP
438 398-5435
pierre@tadrosrp.ca